

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 20 novembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux et à la mise en place temporaire d'un camion-grue à hauteur de « 25, Grand-rue » à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation, de mercredi, 25 novembre 2020 06 :30 hrs jusqu'à vendredi 27 novembre 2020 17 :00 hrs ;

- **Le tronçon de rue de la N12 à hauteur de « 25, Grand-rue » à Troisvierges comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, sera rétrécie.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

par le secrétaire  


**Enlever le 30/11/2020**